

Alors, pourquoi ne pas établir son budget ?

La première étape dans l'établissement d'un budget consiste à recenser ses revenus et ses dépenses pour les années à venir à partir des années précédentes.

Les ressources ou revenus

Il faut prendre en compte le ou les salaires, mais également les autres sources de revenus telles que :

1. Les prestations sociales :

Le RSA, les allocations chômage, les allocations familiales...

2. Les aides :

Au logement et autres...

Les dépenses

Elles peuvent se classer en 3 grandes catégories :

1. Charges fixes :

Logement, impôts, assurances, études formation, crédits (y compris les crédits renouvelables) et autres engagements (épargne...)

2. Dépenses courantes :

Alimentation, entretien, hygiène personnelle, santé, transports, loisirs

3. Dépenses occasionnelles :

Équipement de la personne, de la maison, du véhicule, activités culturelles et sportives, cadeaux, vacances

Pour établir votre budget, vous pouvez procéder comme suit :

Les ressources ou revenus

Sortir vos justificatifs de rentrée d'argent :

- Bulletins de salaire, notification d'augmentation
- Allocations familiales...

Oui, vous avez raison,

« il faut classer tous ces documents ».

Pour vous y aider, la Mission Locale édite également une brochure :

«Bien conserver vos papiers administratifs».

Les dépenses

Sortir toutes vos factures, *eh oui, « toutes les factures » en votre possession (les dernières ou celles de l'an dernier) !!!*

- Factures de téléphone (fixe, portable)
- Factures internet
- Factures d'EDF/GDF
- Factures du garagiste
- Quittances de loyer
- Entretien du logement, du véhicule
- Assurances logement, voiture
- Impôts sur le revenu, impôts locaux
- Crédits ...

Comment hiérarchiser ses dépenses ?

Hiérarchiser ses dépenses, c'est avant tout distinguer ce qui est nécessaire de ce qui est superflu.

Prévoir ses dépenses, c'est non seulement s'épargner du stress et de l'inquiétude mais c'est aussi diminuer le risque de dérapage.

Organiser ses dépenses permet de ne pas tomber dans des dettes coûteuses voire incontrôlables.

A long terme, cela permet aussi d'avoir la chance de réaliser les projets qui vous tiennent à cœur.

Avant tout il est conseillé d'établir un bilan financier de l'année écoulée en listant les dépenses courantes et occasionnelles.

Sur la base de ce bilan et à l'aide du tableau, vous pouvez désormais faire votre budget prévisionnel pour l'année ou le semestre à venir.

Au fil des mois, le budget peut subir des modifications, il peut être réajusté et certaines dépenses peuvent ainsi être réduites ou décalées.

Exemple de budget mensuel basé sur le SMIC

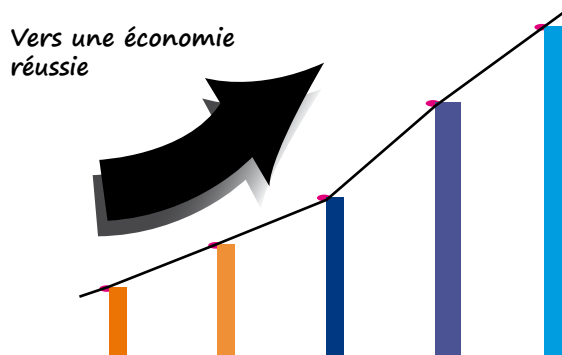
Jeune célibataire, en CDD
Locataire d'un studio 25 m²
Salaire = 1055,42 €
Loyer = 350 €
APL = 259,45€

Vous :

Charges fixe	Dépenses Exemple	Vous	Rentrées Exemple	Vous
Loyer + charges	380,00 €		Salaire	1055,42 €
Garantie LocaPass	30,00 €		APL	45 €
EDF / GDF	50,00 €			
Téléphone	50,00 €			
Box Internet	30,00 €			
Assurance maison	15,00 €			
Assurance voiture	60,00 €			
Mutuelle	30,00 €			
Impôt revenu	50,00 €			
Taxe habitation	40,00 €			
Crédit	120,00 €			
-				
-				
-				
Dépenses courantes				
Alimentation	200,00 €			
Carburant	120,00 €			
-				
-				
Dépenses occasionnelles				
Loisirs	100,00 €			
Total	1275,00 €			1314,87 €

SOLDE
Provision pour projet ou imprévu

39,87 €
39,87 €



Les trucs et astuces pour équilibrer son budget.

- Réserver les sommes correspondant aux charges fixes en début de mois
- Lorsqu'une grosse échéance s'annonce, veiller à mettre de côté mois après mois une partie de la somme afin d'en disposer quand il vous faudra la régler
- Faites vos comptes régulièrement, au moins une fois par mois en vous aidant des relevés de compte bancaire
- Conserver les justificatifs de vos paiements
- En cas de recours au crédit, quelle que soit sa forme, ne pas oublier d'inscrire les remboursements comme une nouvelle charge fixe, et d'adapter, si nécessaire, vos autres dépenses
- En cas d'impossibilité de payer, demander un échéancier au créancier

Pour être efficace cette méthode doit être strictement suivie surtout au début. En constatant que vous respectez votre budget et que les objectifs que vous vous étiez fixés sont atteints, vous apprécierez rapidement la méthode et cela vous encouragera à la poursuivre...

Mission Locale du Pays Salonais
50, Rue Saint-Lazare
13300 SALON DE PROVENCE
Tél : 04. 90. 56. 28. 21. - Fax : 04. 90. 42. 32. 83.



Fiche pratique



COMMENT GERER SON BUDGET

Vous est-il arrivé de vous dire

«Comment vais-je payer cette facture ?»

ou

« J'aurais dû prévoir longtemps à l'avance pour mettre de côté afin de payer ça !!! ».

En fait, nous nous posons tous les mêmes questions lorsqu'on reçoit des factures et nous stressons.

Parlez-en à votre conseiller

Conception - Réalisation : Mission Locale du Pays Salonais.